



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2016

INTRODUCTION

La commune de Hamoir en est à son deuxième Programme Communal de Développement Rural. Celui-ci a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 juin 2012 pour une durée de 10 ans. Le présent rapport fait le bilan annuel de cette nouvelle Opération de Développement Rural.

Pour rappel, le premier PCDR a été approuvé le 21 novembre 1996 pour une durée de 5 ans. Outre les diverses actions et projets non subventionnés par le développement rural, quatre conventions-exécution ont été réalisées: aménagement de la place du Wez à Comblain-la-Tour, aménagement de la Maison du Piqueur à Hamoir, aménagement de la Maison de village à Filot, aménagement de la salle Les Amis Réunis à Fairon. Le décompte final d'un de ces projets étant inférieur à 10 ans, un rapport comptable pour celui-ci est présenté dans ce rapport.

En résumé, l'annexe 1 « Situation Générale de l'Opération », l'annexe 2 « Tableau détaillant l'avancement physique et financier d'un projet en phase d'exécution des travaux » et l'annexe 4 « Rapport de la Commission Locale de Développement Rural » se rapportent à la nouvelle ODR tandis que l'annexe 3 « Rapport comptable et fonctionnement d'un projet terminé » concerne l'ODR précédente. En outre, le rapport annuel de CCATM-CLDR est intégré à la fin de ce rapport.

Introduction : réalisations du programme d'actions

Plusieurs activités et aménagements en lien avec le programme d'actions du PCDR ont été réalisés par les services publics et/ou des citoyens :

- Aménagement d'un accès PMR à la Maison de village de Filot (2015)
- Réserve naturelle domaniale des Rochers de Coïsse (arrêté du Gouvernement wallon du 21 mai 2015)
- Reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles du réseau de bibliothèques « Ourthe-Amblève »
- Organisation du rassemblement des Conseils communaux des Enfants au hall omnisports (2015)
- Organisation d'apéros-concert pendant l'été (2015)
- Introduction d'un dossier en vue de créer un parking d'éco-voiturage à la gare de Hamoir (2015)
- Amélioration de la visibilité de l'Office du Tourisme (2015)
- Travaux d'égouttage du centre de Hamoir : rive droite terminée (2016)
- Plan communal de mobilité (2016)
- Exécution des trois nouveaux terrains de tennis (2016)
- Réfection d'une partie de la toiture à l'école communale de Hamoir (2016)
- Semaine de l'arbre (2016)
- Nettoyage des berges : opération BE-WAPP (2016)
- Mise en conformité des salles de villages + isolation (convention pour le placement d'un bardage salle des amis) (2016)
- Gestion différentielle : cartographie des espaces verts (2016)
- Désamiantage et rénovation de la toiture au poste de secours de Hamoir (2016)
- Développement d'un PCDN (2016)
- Extension de l'école de Filot (2016)

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)

2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique	A déterminer	Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2)	<ul style="list-style-type: none"> - Permis d'urbanisme octroyé - Permis pour le tronçon Fairon-Hamoir prolongé jusqu'au 30.09.17 - Permis pour le tronçon Comblain-la-Tour – Fairon prolongé jusqu'au 22.12.17 (adjudication en juin 2016) - 1^{re} partie du marché attribuée à l'entrepreneur Legros - 2^e tronçon en cours d'adjudication
1	2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	1.477.047,23 € TVAC (estimation novembre 2015)	Développement rural (802.845,88 €)	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la convention-faisabilité par le Ministre le 17 janvier 2014 pour la 1^{re} phase. - Marché de service attribué en 2015 à l'association momentanée Lacasse-Monfort SPRL et Synergie Architecture. - Avant-projet approuvé par la RW le 27 janvier 2016.

					<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du Cahier des Charges et de la proposition de convention-réalisation par le Conseil communal le 27 octobre 2016 - La commune est en attente de la convention-réalisation qui doit être signée par le Ministre.
1	4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	1.589.036,61 € (estimé)	SPW DGO Routes et bâtiments Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> - Décision de la CCATM-CLDR et du Conseil communal de demander une convention-faisabilité DR - Demande de subside dans le cadre des crédits d'impulsion – dossier non retenu - Décision de la CCATM-CLDR et du Conseil communal de fusionner la fiche 1.4 avec la fiche 3.2 « acquisition d'un terrain en vue d'y créer un espace de parking et de convivialité » et de réaliser le projet en deux phases. - Echanges en cours avec avec la DGO1 pour la sécurisation de la national
1	5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le CRECCIDE en février 2013 - Rencontre avec la Teignouse

1	6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'un éco-passeur au 1/12/2012 - Projet 31 communes au soleil (étude approfondie des 5 bâtiments communaux les plus énergivores) - Réalisation d'un plan d'investissement pluriannuel - Adhésion POLLEC en cours
1	7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	SPAQuE Wallonie	<ul style="list-style-type: none"> - Zoning de Comblain-la-Tour : travaux de dépollution du sol clôturés. - Etude d'une collaboration avec la SPI
1	8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	A déterminer	-	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements de trottoirs Rue du Combattant et Route de Xhoris réalisés en 2014 - Etude d'une liaison piétonne entre le quai de l'Ourthe (RAVeL) et le terrain de football de Comblain-la-Tour (crédits d'impulsion) - Réalisation d'un plan définitif du projet - Réflexion sur la mobilité douce en cours au sein du PCDN
1	9	Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue Es Thier,	221.347,72 € (estimé)	-	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements réalisés à Werbeucommune, au Chirmont, rues d'Insegotte et de Godinry à Filot.

		rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h			<ul style="list-style-type: none"> - Création de zones 30 dans le centre de Fairon, et de Filot (2014) - Rue Es Thier : aménagements provisoires (chicanes) pendant l'été (2014) - Rue de Hittin : intégration de la problématique dans l'étude d'égouttage (2014) - Etude d'égouttage finalisée et marché des travaux attribué à l'entrepreneur Gehlen - Réalisation en 2017
1	10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1)	SPW DGO4 – Département du Patrimoine – direction de la restauration	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux terminés pour la phase 1 (extérieur de l'église) - Réflexion en cours sur le certificat de patrimoine pour la phase 2 (2014)
1	12	Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement	A déterminer	SPW DGO3 – engagement d'un éco-conseiller Wallonie – subside Emball'agir	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement d'un éco-conseiller - Engagement d'un éco-passeur - Journée de l'environnement - Journée de l'arbre - Création d'une cellule « Cadre de vie » - Gestion différenciée des espaces verts - Mise en place d'un PCDN – en cours

1	13	Amélioration de la communication	A déterminer	-	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du site Internet communal suite au rapport de la Région wallonne - Création et mises à jour régulières d'un Guide des Informations pratiques par le Conseil communal des seniors - Application mobile « Hamoir » - Page de l'Administration communale sur les réseaux sociaux
1	15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune	10.632.316,50 € (estimé)	SPW DGO3 CGT Fonds FEDER Fonds privés	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le CGT et la SPI en vue d'étudier les modes de subventionnement possibles. Ce projet n'a pas pu aboutir. - Une étude est en cours pour aménager cette zone dans une optique de convivialité et de liaison avec le Ravel
2	2	Mise en valeur du patrimoine	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection de murs de cimetières - Plan d'investissements 2017-2018
2	5	Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de réseau cycliste à points nœuds en Ourthe-Vesdre-Amblève (CyclOVA) - Etude des points d'intérêt réalisée par la CCATM

2	6	Mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	-	<ul style="list-style-type: none"> - RUE pour la ZACC du Chirmont approuvé par la Région wallonne - Introduction du permis d'urbanisme en 2017
2	7	Aménagement du « Quartier Nord », en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du RUE par le Conseil communal pour la ZACCi couvrant une partie de la zone - Abrogation du PCA par le Gouvernement wallon le 11 novembre 2015
2	8	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	A déterminer	Fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> - Petits travaux (chauffage, peinture, éléments techniques de scène) réalisés en 2015 – poursuite des travaux en 2016 - Introduction subsides UREBA
2	9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	Développement rural Petit Patrimoine Populaire Wallon	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-fleuri et installation de mats et de drapeaux
3	2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> - Décision de la CCATM-CLDR de fusionner cette fiche avec la fiche 1.2 « Pilot »
3	3	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	A déterminer	UREBA	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'une pompe à chaleur à l'école communale de Hamoir - Etude de faisabilité pour la création d'une turbine dans le biais du Néblon : avis négatif.

3	4	Réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer vicinal en vue de relier le RAVeL 5 de l'Ourthe et la Transferrusienne	A déterminer	A déterminer	- Signalisation temporaire installée
3	8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer		<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements de nouveaux bureaux dans l'Administration communale - Travaux de mise en conformité de l'électricité (2^e phase) - Introduction d'une candidature au Fonds Forgeur pour la rénovation de la Maison communale (non retenu) - Désignation d'un auteur de projet (bureau PHD) pour réaliser un espace multisports et de convivialité dans le parc (en lien avec la fiche 1.2) – introduction d'une demande de subsides en 2015 - Projet gelé car coût trop élevé - Etude d'autres pistes de projets
3	9	Création de logements	A déterminer		Acquisition d'une propriété : maison (ILA), appartement géré par la commune, entrepôts à destination de l'OT, Initiative de lotissements.

3	10	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	A déterminer	A déterminer	- Réflexion sur la réfection du Château communal
---	----	--	--------------	--------------	--

3. Tableau des projets en attente

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron à aménager	1.684.164,86 € (estimé)	Développement rural Espaces verts	Dans les 4 ans Dans le cadre du PwDR 2007-2013 (mesure 321), un ordinateur avec imprimante a été installé à la bibliothèque
1	11	Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau « de Dessus Sparmont » en vue d'améliorer la protection du ruisseau « de Monts des Prés », dit « du Blokai »	94.672,82 € (estimé)	Développement rural	Dans les 4 ans Fait partie du programme d'actions du Contrat Rivière
1	14	Fairon : réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine	40.000 € (phase 1)	Développement rural	Dans les 4 ans
2	3	Construire l'image de Comblain-la-Tour comme capitale européenne du jazz	A déterminer	A déterminer	Dans les 5 ans

3	1	Aménagement de l'ancien presbytère	A déterminer	A déterminer	Dans les 5 ans
2	1	Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron	1.562.307,54 € (estimé)	Développement rural	Dans les 9 ans
2	4	Aménagements de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal	904.858,81 € (estimé)	Développement rural	Dans les 9 ans
3	5	Création d'un comité culturel	A déterminer	A déterminer	Dans les 9 ans
3	6	Création d'un atelier rural	A déterminer	Développement rural	Dans les 9 ans
3	7	Création d'une Agence de Développement Local (ADL)	A déterminer	DGO6	Dans les 9 ans
3	11	Création d'un réseau de chaleur dans le centre de Hamoir	A déterminer	A déterminer	Dans les 9 ans

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Raison de l'abandon

5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014	PCDR classique PwDR 2007-2008	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Aménager une salle de réunion, une bibliothèque et un Espace Public Numérique dans un bâtiment à restaurer	38.506,56 € (provision pour l'étude)
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				9 mars 2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				4 décembre 2015
Approbation de l'avant-projet par la R.W				27 janvier 2016
Approbation du projet par l'A.C.				27 octobre 2016
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2003 (ancien PCDR)	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2008	Aménagement salle « Les amis réunis » à Fairon	Transformation de la salle les amis réunis en maison de village	647.884.30€	12/02/2010

Etat du patrimoine :				
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
Le bien est-il loué ?			Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges			Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices				

Fonctionnement du projet et utilisation du bien	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Les locaux sont utilisés pour les activités suivantes : atelier théâtre, atelier cirque, espace jeune, jeu de cartes (commission des aînés), repas et garderie de l'école, tennis de table, cours de cuisine, repas-spectacle et réunion des différentes associations locales (comité de St Nicolas, comité scolaire, club du tennis de table, patro, etc.). En outre, les locaux sont mis à la disposition de la population pour des repas et des fêtes familiaux (communion, mariage, enterrement, etc.).
Impact des activités sur emploi	Engagement de personnel d'entretien

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA CCATM-CLDR

Le rapport annuel de la CCATM-CLDR est joint à ce rapport.

Année de l'installation de la CCATM-CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CCATM-CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2008	2008	Nouvelle composition approuvée par le Conseil communal le 23 décembre 2013	24/01/2014
Date des réunions durant l'année écoulée	1 mars 2016	Nombre de présents	14 participants
	26 avril 2016		15 participants
	9 juin 2016		18 participants
	6 octobre 2016		15 participants
	14 novembre 2016		17 participants
	20 décembre 2016		11 participants

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	<p>Une CCATM a été créée en 2014 et il a été décidé de fusionner la CLDR avec cette nouvelle commission ; les compétences de la CLDR sont ainsi étendues. Une synthèse des dossiers traités lors des six réunions organisées en 2016 est présentée ci-dessous. Le rapport joint en annexe présente le détail des réunions et des initiatives de la commission.</p> <p>En 2016, les membres ont traité les dossiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche-projet 1.2 « Maison rurale » : les membres ont été informés de tous les avancements du dossier (octroi de permis d'urbanisme, validation de l'avant-projet, envoi du dossier projet à l'Administration régionale,...). - Fiche-projet 1.4 « Voie lente entre Hamoir et Filot » : les membres ont validé l'activation de cette fiche-projet et ont participé à son actualisation. Ils ont validé la fusion de cette fiche avec la fiche 3.2 « Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité et du parking à proximité de la Maison de village ». - Etat d'avancement de l'aménagement de la zone du Hall omnisports et des terrains synthétiques - Dossiers de mobilité : actualisation du Plan intercommunal de Mobilité, parking d'éco-voiturage à la gare de Hamoir, aménagement d'un sentier à Comblain-la-Tour, état d'avancement du RAVeL de l'Ourthe (fiche 1.1), limitation de vitesse, etc. - Remise d'avis sur des permis d'urbanisme - Remise d'avis sur des projets de lotissement (Es Thier, ZACC du Chirmont, Filot, etc.) - Présentation et préparation de la réunion CPSR (Commission Provinciale de Sécurité Routière) <p>Lors de la réunion de décembre 2015, il a été convenu de mener en 2016 une action de sensibilisation de la population au respect des emplacements de stationnement pour les personnes handicapées.</p>
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	1.4
Intitulé du projet	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking
Priorité du projet	1
Calendrier d'exécution	En 2017, la commune reprendra contact avec la DGO1 pour envisager la sécurisation de la traversée à proximité de la maison de village à Filot. Les membres de la CCATM-CLDR réfléchiront à la fusion des fiches-projets 1.4 et 3.2.

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an (2017)	1.4 et 3.2	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité et du parking à proximité de la Maison de village	1.589.036,61 € (estimé)	SPW DGO Routes et bâtiments ou DGO3 – direction du développement rural	- SPW DGO Routes et bâtiments : 100 % de la liaison - Développement rural 60 % des espaces publics - Commune 40 % des espaces publics ou - Développement rural (80 %)
	1.6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	A déterminer
	2.6	Mise en œuvre de ZACC en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	1.7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	Wallonie	Comblain-la-Tour : - Wallonie : 100 % de l'assainissement du site et 80 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone - Commune : 20 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone

Année rapport annuel + 2 ans (2018)	1.5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer (recherches en cours)	A déterminer
	1.10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1)	DGO4 – direction de la restauration	95 %
	3.8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer	DGO1 - Infrasports	85 %
Année rapport annuel + 3 ans (2019)	2.7	Aménagement du « Quartier nord » en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir	A déterminer	Wallonie	A déterminer



Rapport de la Commission Locale de Développement Rural¹

2016

¹ Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	22 février 2007
Approbation du PCDR par la CLDR	24 novembre 2011
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 décembre 2011
Présentation en CRAT	1 ^{er} février 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 juin 2012
Durée de validité du PCDR	10 ans (2022)
Convention en cours :	
- Convention-faisabilité Maison rurale à Hamoir	17 janvier 2014

2. Les réunions de la CCATM-CLDR en 2016

La CCATM-CLDR a été approuvée par les autorités régionales le 24 janvier 2014. Elle s'est réunie à six reprises en 2016.

Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

CCATM-CLDR du 1^{er} mars 2016

Le rapport annuel de l'Opération de Développement Rural 2015 a été présenté et approuvé par les membres. La présentation de ce rapport a permis de faire un bilan sur les différents projets en cours (Maison rurale, RAVeL, voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir, etc.). Les membres ont également été informés de l'état d'avancement des projets de lotissements à « Es Thier », « Chirmont » et « Filot ». Ils ont ensuite participé à la préparation de la réunion de la Commission Provinciale de Sécurité Routière (CPSR). Le projet d'aménagement d'un parking d'éco-voiturage à la gare de Hamoir leur a finalement été présenté.

CCATM-CLDR du 26 avril 2016

Les membres de la CCATM-CLDR ont été informés de l'évolution de plusieurs dossiers : Maison rurale, lotissements à « Es Thier » et « Chirmont » ainsi que le RAVeL de l'Ourthe. Ils ont finalement été consultés pour une demande de permis d'urbanisme relative à la transformation d'un ancien café en logements et rez-de-chaussée commercial.

CCATM-CLDR du 9 juin 2016

L'actualisation de la fiche 1.4 relative à l'aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir a été présentée aux membres de la CCATM-CLDR. La réalisation du projet en deux phases distinctes a été validée par ces derniers. L'état d'avancement de plusieurs dossiers leur a ensuite été présenté : aménagement de la zone du Hall omnisports et des terrains synthétiques, parking d'éco-voiturage à Hamoir, lotissement à Filot. La réunion s'est clôturée par la présentation du projet de sécurisation du parking du football de Comblain-la-Tour.

CCATM-CLDR du 4 octobre 2016

La séance a débuté par la présentation de l'état d'avancement de plusieurs dossiers : Maison rurale, « Quartier Es Thier », lotissement au nouveau Chirmont. La réunion s'est poursuivie par une demande d'avis sur un permis d'urbanisme relatif au rehaussement d'une maison d'habitation rue de Comblinay. Ensuite, les membres ont pu s'exprimer et donner leur avis quant au suivi de l'actualisation de la fiche-projet 1.4 « liaison sécurisée entre Filot et Hamoir ».

CCATM-CLDR du 14 novembre 2016

Les membres ont été invités à remettre un avis sur une demande de permis d'urbanisme relatif à la réalisation d'un espace de stockages mixtes en annexe à l'usine Belouthe. Les membres ont ensuite été informés de l'état d'avancement de l'actualisation de la fiche 1.4. Ils ont par ailleurs approuvé la fusion de cette fiche avec la 3.2 relative à l'acquisition d'un terrain en vue d'y créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la maison de village mais ont décidé de ne pas inclure la dimension logement au projet global. Une liaison entre la fiche 1.4 et la Transferrusienne a par ailleurs été envisagée. Toutefois, les membres ont préféré aborder cette possibilité ultérieurement. L'évolution du projet « Quartier Es Thier » a finalement été présentée.

CCATM-CLDR du 20 décembre 2016

Les membres ont été informés de l'état d'avancement du dossier de la Maison rurale. Le dossier est toujours du côté de l'Administration régionale du développement rural. Il devrait passer au Cabinet du Ministre Collin et être validé à la fin du mois de janvier. Le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2016 avec l'Administration régionale concernant l'actualisation de la fiche 1.4 leur a ensuite été présenté. La réunion s'est poursuivie par le récapitulatif des projets abordés au sein de la commission durant l'année 2016.

3. Initiatives de la CCATM-CLDR

Parmi les initiatives des membres de la CCATM-CLDR, on retrouve :

- la programmation d'une réunion avec la commission des aînés pour le plan mobilité
- l'introduction d'un dossier à la Commission Provinciale de Sécurité Routière (CPSR) pour améliorer la sécurité routière (adaptation de la vitesse sur certaines zones 50-70)
- le projet de création de flyers pour favoriser le respect des places pour personnes handicapées
- la discussion sur un parking de covoiturage (embellissement + utilisation)

4. Etat d'avancement des projets en convention

A ce jour, la Commune bénéficie d'une Convention-faisabilité pour la fiche 1.2 relative à l'aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale. L'accord de principe a été transmis à la Commune en août 2013. Le projet de convention-faisabilité a été approuvé par le Conseil communal le 21 octobre 2013 et la Convention signée par le Ministre le 17 janvier 2014.

Un jury a été mis en place afin de remettre un avis sur les différents dossiers de candidatures. Parmi les 9 candidatures reçues, cinq ont été retenues. Seuls 3 bureaux d'étude ont remis une offre. Le marché a été attribué début 2015 à l'association momentanée Lacasse-Monfort SPRL et Synergie Architecture. La réunion du comité d'accompagnement avant-projet a été organisée le 25 juin 2015. Suite à cette réunion, des compléments d'information ont été transmis en novembre 2015. L'avant-projet a été approuvé par l'administration régionale le 27 janvier 2016. Le permis d'urbanisme a été octroyé le 9 juin 2016. Le dossier projet a été approuvé par le Conseil communal le 27 octobre 2016 et a ensuite été envoyé à l'Administration régionale. A l'heure actuelle, le dossier est toujours du côté de l'Administration régionale. Il devrait être prochainement traité par le Cabinet du Ministre (début 2017).

5. Perspectives pour 2017

Les membres suivront l'évolution du dossier de la Maison rurale et seront associés aux démarches de demande de convention-faisabilité pour la fiche 1.4 concernant la liaison sécurisée entre Hamoir et Filot. En outre, ils seront consultés sur les demandes de permis d'urbanisme et les projets de lotissements.

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
A	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	E	Pierre SILVESTRE
A	Gontran FRAITURE		
E	Guy THEATE	E	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	E	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Marie-Françoise GILIS		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de séance du 22.12.2015
2. Présentation et approbation du rapport annuel de l'ODR et de la CCATM-CLDR
3. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement « Es Thier »
4. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement « Chirmont »
5. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement « Filot » - aménagement des voies d'accès
6. Projet de réalisation d'une étude de faisabilité et de la mise en œuvre de la fiche 1.4 liaison voie lente Hamoir-Filot
7. Présentation et préparation de la réunion C.P.S.R.
8. Présentation de la mise en œuvre du projet de parking d'éco-voiturage
9. Divers

La réunion débute à 19h30.

En introduction de la séance, le Président présente Mélanie Jaspard qui remplace Mike Minet comme secrétaire de la Commission.

1. Approbation du PV de séance du 22.12.2015

Une faute de frappe en page 3 est signalée : 600.000 € au lieu de 600.00 €.

2. Présentation et approbation du rapport annuel de l'ODR et de la CCATM-CLDR

La présentation du rapport annuel 2015 de l'Opération de Développement Rural (O.D.R) et de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est faite par Madame Marie-Françoise Gilis du GREOA.

La structure du rapport est présentée : introduction – état d'avancement des projets – tableaux détaillant les projets en convention – rapport de la CCATM-CLDR – programmation dans les trois ans. Lors de la présentation de l'état d'avancement des différentes fiches-projet, des compléments d'information ont été apportés ; ceux-ci seront intégrés au rapport. La Commission après présentation a donc décidé d'approuver ce rapport 2015. Ce rapport sera consultable sur le site www.pcdr.be.

3. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement « Es Thier »

La réflexion sur le cahier spécial des charges est toujours en cours. L'objectif est de le valider en mars-avril. La réflexion porte sur les modalités d'équipements avec les impétrants (CILE, ORES, etc.).

4. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement « Chirmont »

Une visite de terrain a été effectuée avec le SPW. Le bureau Lacasse a fait plusieurs propositions d'urbanisation de la zone. La stratégie de phasage dans le temps est en cours de finalisation. Les parcelles sont de tailles différentes.

Le point de vue à l'extrémité de la zone sera conservé ; il n'y a pas d'urbanisation prévue dans un premier temps. Lors de la rencontre avec Madame Barlet, une urbanisation de la zone en trois phases a été pressentie :

- La voirie existante est considérée comme équipée dans son état actuel ce qui permet de mettre en œuvre 5 lots sans devoir créer des infrastructures. Cela permet d'obtenir une rentrée d'argent pour les phases suivantes.
- Une nouvelle voirie serait créée pour urbaniser 6 à 7 lots.
- L'urbanisation se poursuivrait entre la voirie actuelle et la nouvelle voirie.

5. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement « Filot » - aménagement des voies d'accès

Pour rappel, dans le projet initial, il n'y avait pas d'aménagement spécifique pour l'entrée dans le lotissement. Suite à la réunion de présentation aux habitants, la dangerosité de l'entrée avait été mise en évidence. Le danger est présent principalement pour les personnes qui descendent la nationale pour s'engager dans le lotissement sur la gauche car les véhicules doivent ralentir ou s'arrêter après un virage. Un aménagement « tourne à gauche » en élargissant la voirie est envisagé ; le SPW/Régie des routes doit remettre un avis sur cette proposition. Le projet prévoit l'intégration de l'éventuelle voie lente entre Hamoir et Filot. Il faudra faire attention à ce que le marquage au sol permette une sortie facile des véhicules en direction de Hamoir.

Il est prévu de placer un radar préventif dans la descente et un déplacement de la limite d'agglomération sera demandé en C.P.S.R.

Au niveau de l'aménagement du lotissement, il n'y a pas de changement si ce n'est que si le tourne à gauche est confirmé, une parcelle ne sera plus disponible.

6. Projet de réalisation d'une étude de faisabilité et de la mise en œuvre de la fiche 1.4 liaison voie lente Hamoir-Filot

Un contact a été pris avec le Cabinet du Ministre des Travaux publics pour envisager un financement de la voie lente entre Hamoir et Filot. Dans un premier temps, les services de la DGO1-51 réalisent un métré pour évaluer le coût de ces aménagements.

7. Présentation et préparation de la réunion C.P.S.R.

La Commission Provinciale de Sécurité Routière (CPSR) se réunit tous les 18 mois. La commune a demandé l'inscription de plusieurs points à l'ordre du jour :

- Déplacement de la limite d'agglomération à Filot
- Déplacement de la limite d'agglomération à Fairon (de la carrosserie au carrefour du Chirmont)
- Modification de la zone 70 km/h près du carrefour de la route vers Ouffet
- Passage pour piéton à l'église de Hamoir et à Filot

8. Présentation de la mise en œuvre du projet de parking d'éco-voiturage

La Province de Liège a marqué son accord de principe pour la création d'un parking d'éco-voiturage à la gare de Hamoir. Une première esquisse a été réalisée ; le parking pourrait offrir 56 places pour des voitures, un parking à vélo et un abri pour les voyageurs. Les membres indiquent que la localisation de l'abri pour les voyageurs et des bulles à verre pourrait être plus adéquate. Il est également signalé que la sécurisation actuelle des voies par un grillage ne va pas jusqu'au bout de la zone. Une réflexion doit également être menée sur l'entrée dans la zone car le croisement de véhicules qui vont dans des directions différentes risque d'engendrer des problèmes de circulation. Une demande pourrait être faite à Intradel pour un enterrement des bulles à verre.

Le Bourgmestre indique qu'une réunion est prévue avec la SNCB le 4 mars pour discuter des modalités : réserve de 5 mètres, sécurisation par caméra, éclairage, etc.

Ce parking a divers atouts :

- Parking pour la gare
- Parking pour le covoiturage
- Parking pour la rue du Pont
- Parking pour les manifestations qui drainent beaucoup de monde
- Parking pour le futur quartier nord

9. Divers

- La largeur du stationnement Boulevard Piéret ne pourra pas être revue avant 2020-2022.
- En ce qui concerne la création d'emplacements « 15 minutes » dans le centre, la commune est dans l'attente d'offres de prix.
- Le Président de la commission indique qu'il a reçu la lettre de démission de Julie ONG ; cette démission sera actée lors d'un Conseil communal.
- L'élaboration du PCDN se poursuit. La prochaine réunion aura lieu le 10 mars à 19h30 à Fairon ; elle a pour objet le choix des projets pour les fiches-projet.
- Une information est transmise concernant l'appel à projet « Vis mon village » de la Fondation Roi Baudoin. Il serait opportun de transmettre l'information aux comités.
- Les prochaines réunions de la CCATM-CLDR devraient avoir lieu en avril et juin.
- La Stratégie de Développement Local du GAL Ourthe-Vesdre-Amblève est finalisée ; elle sera transmise au SPW le 11 mars 2016 au plus tard.

La réunion se termine à 21h15.

Claude Kriescher,

Président

Mélanie Jaspart,

Secrétaire

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
E	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
P	Jean-Luc PIROTTON	P	Jean-Claude PONCELET
E	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
E	Gontran FRAITURE		
E	Guy THEATE	A	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	A	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie Jaspert		
P	Michel LEGROS		
P	Marie-Françoise GILIS		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de séance du 1^{er} mars 2016
2. Présentation de l'état d'avancement du dossier permis de la Maison rurale
3. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement « Es Thier »
4. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement dit « du nouveau Chirmont »
5. Demande d'avis de la CCATM sur une demande de permis d'urbanisme (transformation d'un ancien café en logements et rez-de-chaussée commercial rue du Pont 26B)
6. Présentation de l'état d'avancement des dossiers du RAVeL de l'Ourthe
7. Divers

La réunion débute à 19h30.

1. Approbation du PV de séance du 01.03.2016

Aucune remarque n'est émise sur le PV.

2. Présentation de l'état d'avancement du dossier permis de la Maison rurale

Le permis a été déposé le 15 mars 2016. La décision devrait être notifiée aux alentours du 13 juin 2016. Une rencontre a eu lieu avec Madame Barlet et elle n'a émis aucune remarque.

L'agent de développement rappelle les prochaines étapes. Lorsque le permis est délivré, le dossier projet devra être finalisé par l'auteur de projet. Ce dossier devra ensuite être approuvé par le Collège communal et transmis au service extérieur du développement rural pour avis. Lorsque le dossier projet est considéré par la Direction du Développement rural comme complet, le service extérieur transmet à la commune une demande d'approbation du cahier de charges par le Conseil communal et une proposition de convention-réalisation. Après approbation par le Conseil communal, la commune transmet le dossier projet complet au service extérieur qui se charge de le faire approuver par le Ministre de la Ruralité. Le Ministre notifie à la commune l'approbation du projet et l'autorisation de mise en adjudication et l'administration notifie à la commune la convention-réalisation.

3. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement « Es Thier »

La réflexion sur le cahier spécial des charges a avancé mais celui-ci n'a pas encore été soumis au Conseil communal ; il devrait l'être au prochain. Des informations complémentaires avaient été demandées à la commune concernant le prix au m² des parcelles, la personne en charge du dossier ainsi qu'un dossier photos et des informations plus précises concernant les impétrants (CILE, ORES, etc.).

4. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement dit « du nouveau Chirmont »

Le phasage des constructions doit être défini avant l'introduction du permis d'urbanisation. L'urbanisation est prévue en 4 phases :

- La voirie existante est considérée comme équipée dans son état actuel ce qui permet de mettre en œuvre 5 lots sans devoir créer des infrastructures. Cela permet d'obtenir une rentrée d'argent pour les phases suivantes.
- Une nouvelle voirie serait créée pour urbaniser 6 à 8 lots.
- L'urbanisation se poursuivrait dans la boucle entre la voirie actuelle et la nouvelle voirie avec 5 parcelles. C'est à ce moment que la localisation « définitive » du chemin d'accès pour le DNF serait déterminée.
- Il reste alors 2 parcelles à l'extrémité de la zone pour une éventuelle quatrième phase. Ces deux parcelles étant situées sur un point de vue intéressant, le choix d'une urbanisation éventuelle sera décidé après la mise en œuvre des trois premières phases.

Il est convenu de vérifier l'étendue de la mission du bureau d'études pour voir si la rédaction du cahier des charges pour la nouvelle voirie est comprise dans la mission actuelle. Des renseignements doivent également être pris pour savoir si cette nouvelle voirie existe déjà légalement ou s'il est nécessaire d'entreprendre une demande de création d'une nouvelle voirie.

Au vu de la longueur des procédures, il est important de s'occuper des démarches pour la phase 2 pendant la vente des parcelles de la première phase.

5. Demande d'avis de la CCATM sur une demande de permis d'urbanisme (transformation d'un ancien café en logements et rez-de-chaussée commercial rue du Pont 26B)

Le projet actuel prévoit un salon de coiffure et un studio de petite taille (23 m²) au rez-de-chaussée ainsi qu'un appartement à chacun des deux étages.

Les membres sont unanimes sur le fait que le studio au rez-de-chaussée est trop petit ; l'affectation doit être revue. Il est convenu de remettre un avis préalable conseillant de privilégier la configuration en duplex pour les deux logements pour le confort acoustique.

Il ne sera pas possible d'imposer la création de parking car l'espace n'est pas disponible. Par contre, il est convenu de se renseigner auprès de l'UVCW et d'autres communes pour la création d'une taxe quand il n'est pas possible de prévoir du parking. Cela permettrait une équité entre les projets auxquels on impose la création de parking et ceux qui n'ont pas la possibilité d'en faire.

6. Présentation de l'état d'avancement des dossiers du RAVeL de l'Ourthe

Les permis ont été délivrés et les expropriations sont en cours pour les deux tronçons. Il reste cependant un point à éclaircir concernant un tronçon de 400 m pour lequel le DNF avait émis une réserve. Ce tronçon n'étant pas repris dans le CSC de la DGO1, il faut vérifier ce qui est prévu dans le permis d'urbanisme et le cas échéant introduire une demande de permis pour ce tronçon.

7. Divers

- En ce qui concerne les convocations aux réunions et l'envoi des PV, il est proposé de poursuivre la communication via les mails. Les membres marquent leur accord. Dès lors, il est rappelé l'importance de communiquer tout changement d'adresse mail et des coordonnées en général.
- Concernant le parking d'éco-voiturage à la gare de Hamoir, l'enterrement des bulles à verre représente un coût trop important et il est prévu d'empierrier l'extrémité de la zone plutôt que de mettre de l'asphalte sur toute la zone. Des membres indiquent également qu'il faut veiller à l'entretien du chemin qui relie cette zone au quai de l'Ourthe.
- Concernant la liaison entre Hamoir et Filot, les services de la DGO1-51 ont réalisé un métré pour évaluer le coût de ces aménagements. Il est proposé d'actualiser la fiche du PCDR en délimitant le périmètre d'intervention entre la Maison de village et l'entrée du nouveau lotissement. Le reste de la liaison se ferait dans un second temps. Lors de la prochaine réunion, la validation de la fiche sera à l'ordre du jour en vue de demander une convention en développement rural.
- La commune doit réaliser un pré-diagnostic en vue d'actualiser le Plan Communal de Mobilité. Les propositions d'action seront discutées lors de la prochaine réunion de la CCATM. Il est proposé d'également consulter la commission des aînés.
- La Commission Provinciale de Sécurité Routière (CPSR) s'est réunie à la mi-mars. En ce qui concerne la modification des limites d'agglomération à Filot et Fairon, il faut introduire une demande. Par contre, en ce qui concerne la largeur du stationnement Boulevard Piéret et le passage à niveau, aucune avancée n'est prévue à court ou moyen terme.
- L'élaboration du PCDN se poursuit. La prochaine réunion aura lieu le 28 avril 2016 ; elle a pour thème la préservation des espèces.
- Plusieurs dates sont annoncées : conseil communal en présence du conseil communal des enfants le 27 avril et projection du film « Demain » le 4 mai.
- La prochaine réunion de la CCATM-CLDR aura lieu en juin et sera consacrée à la fiche 1.4 du PCDR et à la réalisation du pré-diagnostic pour le PCM.

La réunion se termine à 21h00.

Claude Kriescher,

Président

Mélanie Jaspard,

Secrétaire

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYTS	P	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	A	André QUOILIN
E	Michel HANTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Marie-Françoise GILIS		
P	Patrick LECERF		
A	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de séance du 26 avril 2016
2. Présentation de l'actualisation de la fiche 1.4 du PCDR concernant l'aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'espaces publics à Filot
3. Etat d'avancement de l'aménagement de la zone du Hall Omnisports et des terrains synthétiques
4. Présentation de la sécurisation du parking du football de Comblain-la-Tour
5. Présentation de l'état d'avancement du projet de parking d'éco-voiturage à Hamoir
6. Lotissement « Filot »
7. Divers

La réunion débute à 19h30.

Un point est ajouté à l'ordre du jour concernant le lotissement à Filot.

1. Approbation du PV de séance du 26.04.2016

Aucune remarque n'est émise sur le PV.

2. Présentation de l'actualisation de la fiche 1.4 du PCDR concernant l'aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'espaces publics à Filot

Ce projet a déjà été abordé à plusieurs reprises lors de précédentes réunions de la CCATM-CLDR. L'actualisation a été réalisée conformément à ce qui avait déjà été discuté lors de la précédente réunion à savoir une réalisation en deux phases. La fiche-projet actualisée est distribuée aux membres de la commission et est parcourue en séance. Le périmètre d'intervention des deux phases est présenté sur plan. Les principaux changements par rapport à la fiche-projet initiale sont expliqués :

- Le périmètre d'intervention , initialement prévu jusqu'à la Maison de village, est étendu jusqu'à la route d'Insegotte pour permettre une continuité des trottoirs et favoriser l'accès au centre du village
- Acquisition des parcelles : une seule parcelle est à acquérir au lieu des trois prévues initialement

Le périmètre d'intervention a été déterminé de manière à intégrer le nouveau lotissement au village. Les membres s'interrogent sur la concordance de planning entre la mise en œuvre du lotissement et la réalisation de la fiche-projet. La société Eloy prévoit de débiter les travaux d'infrastructures dès le mois d'août 2016 ; le lotissement sera donc réalisé en grande partie avant la voie lente et les aménagements d'espaces publics. Notons que le projet de voie lente a été intégré aux plans pour le lotissement.

Les membres rappellent que ce projet est important et qu'ils espèrent le voir se concrétiser rapidement. Cependant, ils rappellent également l'importance de réaliser toute la voie lente entre Hamoir et Filot et de ne pas se limiter à la phase 1. Il est rappelé que des recherches de financements complémentaires ont déjà été entreprises et qu'elles se poursuivent (Crédits d'impulsion, DGO1, etc.). La réalisation de la phase 2 sera également discutée lors de la réunion de coordination du 22 juin 2016 avec les représentants des différents pouvoirs

subsidiants potentiels. De plus amples informations pourraient donc être transmises lors de la prochaine réunion de la commission.

Les membres marquent leur accord sur le projet de fiche actualisée sans y apporter de modification.

3. Etat d'avancement de l'aménagement de la zone du Hall Omnisports et des terrains synthétiques

La zone aux abords du hall omnisports est une fiche du PCDR mais son orientation a été revue. Dans le PCDR, il s'agissait d'aménager une zone avec des infrastructures touristiques. Le projet a évolué vers une zone de sport et de convivialité en lien avec le RAVeL. Dans un premier temps, la commune va introduire une demande de financement auprès du Ministre des sports. En fonction de la décision, une demande de financement complémentaire pourrait être demandée au développement rural.

Il est prévu de

- créer un terrain synthétique dans les terres agricoles situées dans le prolongement du hall omnisports
- créer une extension pour des vestiaires, un local pour les arbitres et des espaces de rangement
- revoir l'aménagement d'une partie du hall (salle de réunion) pour créer une vue sur le terrain de football existant
- créer une zone de convivialité piétonne devant l'entrée du hall en lien avec le RAVeL de l'Ourthe
- créer un nouveau parking sur une partie du camping actuel
- revoir la configuration du camping et de son entrée

Le projet tient compte de la possibilité d'inondations.

Plusieurs réflexions sont émises :

- Pourquoi ne pas intégrer l'entrée du terrain B en bord de route ? Il n'est pas certain que ce terrain de football soit maintenu à moyen ou long terme si un terrain synthétique est créé. C'est une propriété communale pour laquelle aucune décision n'a encore été prise.
- La voirie d'accès au camping et les haies créent une coupure entre l'espace de convivialité et le RAVeL. Il faut veiller à ce qu'elle ne dissuade pas les usagers du RAVeL à s'arrêter. D'un autre côté, il faut éviter de créer une zone trop ouverte entre l'espace de convivialité et l'Ourthe, pour la sécurité des enfants. Une réflexion sera menée pour garder une vue dégagée entre le RAVeL et la zone de convivialité en travaillant sur la hauteur et le type de haie de même que sur le revêtement de la voirie.
- Quel est l'avenir du camping ? Aucune décision n'a encore été prise sur le type d'hébergements qui est souhaité.
- Il faut prévoir une ouverture entre le nouveau parking et les infrastructures du tennis.

4. Présentation de la sécurisation du parking du football de Comblain-la-Tour

Un projet de création d'un cheminement (crédits d'impulsion) avait été présenté lors de la réunion de la CCATM-CLDR de décembre 2015. La réflexion s'est poursuivie entre temps et il y a un risque que ce cheminement soit peu utilisé car il constitue un détour. En outre, la commune rencontre toujours des difficultés concernant l'acquisition pour créer le cheminement. Le nouveau projet s'orienterait davantage vers une sécurisation du parking en créant un passage le long des arbres près du terrain de football. Il faut veiller à intégrer le permis d'urbanisme de la frieterie située dans la zone.

5. Présentation de l'état d'avancement du projet de parking d'éco-voiturage à Hamoir

Au départ, il était prévu d'aménager le site sur toute la longueur pour offrir un nombre d'emplacements suffisant tout en respectant la réserve de 5 m le long des voies du chemin de fer. Cependant, il a été indiqué à la commune qu'il n'était pas nécessaire de conserver 5 m dans la mesure où les voies seraient accessibles par le parking. La profondeur du parking a été diminuée mais une utilisation ponctuelle du restant de la zone est prévue. Il est prévu de déplacer les bulles à verre jusqu'à la cabine électrique. Un parking à vélo et une zone de recharge pour les véhicules électriques sont également prévus.

Il est suggéré de prévoir une signalisation vers les pôles principaux (office du tourisme, centre, etc.) à partir de la gare car les personnes qui ne connaissent pas la commune n'ont aucune indication de la direction à prendre en sortant de la gare. Il est également suggéré de prévoir un aménagement sur le terrain situé de l'autre côté des voies le long du Boulevard Pieret car la « circulation » piétonne n'y est pas organisée.

Il faut encore obtenir l'avis de la SNCB et passer les conventions pour les terrains. Le Service Technique Provincial prévoit d'introduire la demande de permis prochainement pour une exécution des travaux au printemps 2017.

6. Lotissement à Pilot

Les modifications apportées ne sont pas significatives par rapport à la précédente version du projet. Suite aux changements apportés au bassin d'orage, un lot a été supprimé. Le projet prévoit donc 23 lots. L'entrée du lotissement intègre le projet de voie lente et c'est l'option du « tourne à gauche » qui a été retenue.

Les membres marquent leur accord sur le projet présenté.

L'enquête publique débute le 14 juin 2016 pour une durée de 1 mois. Un Conseil communal sera organisé après le 15 juillet concernant ce dossier.

7. Divers

- Le permis pour la Maison rurale n'a pas encore été délivré ; il devrait l'être dans les prochains jours.
- Une prolongation des permis pour le RAVeL de l'Ourthe a été octroyée. Le permis pour le tronçon Comblain-la-Tour – Fairon est prolongé jusqu'au 22 décembre 2017 et le permis pour le tronçon Fairon – Hamoir est prolongé jusqu'au 30 septembre 2017. L'adjudication pour le 1^{er} tronçon a eu lieu en juin 2016. Le cahier spécial des charges pour la phase 2 étant prêt, il est encore possible de respecter les délais.
- Lors d'une réunion avec la SNCB concernant le plan de transport 2017, il a été annoncé à la commune qu'il n'y aurait pas de suppression de ligne ou de gare dans le prochain plan. Celui-ci pourrait peut-être proposer une augmentation de l'offre le weekend.
- La présentation de l'étude du réseau écologique aura lieu le 15 juin 2016 à Fairon. Il est rappelé que les réunions du PCDN sont ouvertes à tous les citoyens.
- La prochaine réunion de la CCATM-CLDR devrait avoir lieu en septembre 2016.

La réunion se termine à 21h45.

Claude Kriescher,

Président

Mélanie Jaspard,

Secrétaire

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
E	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	E	André QUOILIN
E	Michel HANTIAUX	A	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
E	Marie-Françoise GILIS		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de séance du 09 juin 2016
2. Présentation de l'état d'avancement du dossier de la Maison rurale
3. Présentation de l'état d'avancement de l'appel à projet « Quartier Es Thier »
4. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement dit « du nouveau Chirmont »
5. Demande d'avis de la CCATM sur une demande de permis d'urbanisme (projet de rehaussement d'une maison d'habitation rue de Comblinay, 15 à 4180 Comblain-la-Tour)
6. Suivi de l'actualisation de la fiche 1.4 du PCDR concernant l'aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'espaces publics à Filot
7. Divers

La réunion débute à 19h40.

1. Approbation du PV de séance du 09.06.2016

Aucune remarque n'est émise sur le PV.

2. Présentation de l'état d'avancement du dossier de la Maison rurale

Un exemplaire des documents de projet définitif a été envoyé sous format électronique fin août à Mme Franck du développement rural pour approbation. Nous n'avons pas encore reçu de confirmation officielle de sa part mais le dossier semble en bonne voie. Nous devrions recevoir d'ici peu un courrier proposant de faire approuver le cahier des charges ainsi qu'une proposition de convention-réalisation par le Conseil communal. Les travaux quant à eux devraient pouvoir débiter vers le 2^{ème} trimestre 2017.

3. Présentation de l'état d'avancement de l'appel à projet « Quartier Es Thier »

L'appel à projet a fait l'objet d'une modification en date du 12/09/2016 concernant le couple « maître d'ouvrage – maître d'œuvre » afin d'élargir les possibilités de réponse à l'appel tout en maintenant l'indépendance entre les professions d'architecte et d'entrepreneur en construction (ou constructeur), prescrite par la loi de 1939.

L'appel à candidature s'est clôturé le 29 septembre. Malheureusement 1 seule candidature a été déposée. Pourtant le projet intéresse et plusieurs architectes auraient aimé rentrer un dossier mais nous ont signalés des délais trop courts pour pouvoir déposer leur candidature. Le cahier des charges de l'appel a donc été modifié une seconde fois en date du 03 octobre afin de prolonger le délai de remise des candidatures jusqu'au 10 novembre.

Les pré-analyses se dérouleront mi-novembre à Bruxelles en collaboration avec la cellule architecture de la Fédération Wallonie Bruxelles et le jury se réunira en date du 2 décembre afin de valider la 1^{ère} phase de sélection des candidats.

4. Présentation de l'état d'avancement du projet de lotissement dit « du nouveau Chirmont »

Une réunion avec les impétrants est prévue ce lundi 10 octobre à 13h afin de revoir les estimations budgétaires réceptionnées. En effet, celles-ci ont été surévaluées car l'évaluation a été faite sur base de la création d'un nouveau lotissement alors qu'il y a déjà des

infrastructures en place. De plus, le projet se réalisera par phases, l'estimation doit donc être réalisée par phase.

Le permis d'urbanisation devrait être introduit fin octobre, début novembre. Les 5 premières parcelles de la phase 1 devraient pouvoir être mises en vente vers le milieu de l'année prochaine.

5. Demande d'avis de la CCATM sur une demande de permis d'urbanisme (projet de rehaussement d'une maison d'habitation rue de Comblinay, 15 à 4180 Comblain-la-Tour)

Présentation du projet aux membres.

Après discussions, ceux-ci remettent un avis plutôt favorable au projet en mentionnant que le futur logement dispose d'une belle superficie habitable, relate la future demande de logement dans cette zone de la commune et la possibilité d'y créer un habitat groupé intergénérationnel. Les membres demandent toutefois que l'escalier extérieur soit retravaillé afin d'être mieux intégré au cadre bâti et non bâti des lieux.

6. Suivi de l'actualisation de la fiche 1.4 du PCDR concernant l'aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'espaces publics à Filot

La fiche PCDR devrait être retravaillée pour être une fiche centrée sur l'aménagement de l'entrée du village de Filot, la création d'un parking, l'amélioration de la convivialité dans cette zone, la sécurisation de l'entrée du village, etc.

En effet, la liaison Hamoir-Filot se trouve le long de la voirie régionale et cette liaison devrait faire l'objet d'une fiche séparée pour la DGO1.

Patrick Lecerf a interrogé le cabinet du Ministre Prévot par rapport à ça mais cette liaison ne fait pas partie des priorités du cabinet pour l'instant.

Les membres proposent donc de rédiger deux fiches séparées :

- Une fiche type pour la DGO1
- Retravailler la fiche 1.4 du PCDR pour que la fiche soit plus axée sur le centre du village de Filot

L'accord de principe de Madame Franck et la confirmation de la procédure devra être demandée au développement rural (possibilité de modification de la fiche, dans quels délais, etc.).

Patrick Lecerf propose qu'une estimation soit demandée à un auteur de projet afin de réévaluer la modification de la fiche PCDR.

Contact sera repris avec le GREOA afin de reparler de la problématique du réservoir et des expropriations liées à la future fiche projet.

Une réunion avec le TEC pourrait aussi être prévue afin de voir si des subsides ne seraient pas également disponibles pour réaménager les lieux.

7. Divers

- M. THEATE informe les membres que M. Godfraind de la Station G a racheté la parcelle où la « maison Brickus » a brûlé et il compte y créer un car-wash.
Les entrée et sortie du futur car-wash se situeront au niveau du passage à niveau.
L'avant-projet a déjà fait l'objet d'un avis favorable de la DGO1 et de la DGO4.

Le car-wash sera constitué de deux bâtiments, un bâtiment de 50 x 7 m de car-wash proprement dit et un deuxième bâtiment dénommé bâtiment technique de 44 x 3 m.

- M. THONON demande que l'on se renseigne auprès de la poste pour savoir si ils envisagent la création d'un point de retrait self banque.
- M. VAN ERPS aborde la problématique des piétons sur la route régionale qui va de Fairon à Hamoir. Un courrier devrait peut-être être envoyé à la DGO1 afin de prévoir une sécurisation des lieux. Notamment en plaçant peut-être des panneaux de signalisation « Fairon » dirigeant les piétons vers une voie sécurisée pour relier le centre de Fairon.
- M. LECERF informe les membres que l'entreprise Legros a été reprise pour effectuer les travaux du RAVeL entre Fairon et Comblain-la-Tour.
Pour le tronçon Fairon – Hamoir, l'adjudication se fera début 2017.
Les deux tronçons du RAVeL se feront en même temps.
- M. LEGROS fait part aux membres de l'état d'avancement des travaux d'égouttage du centre de Hamoir par l'entreprise Deumer. Les travaux de la 1^{ère} phase ont pris du retard, la 2^{ème} phase de l'égouttage peut donc soit commencer dès la semaine du 10 octobre, soit être reportée en février – mars 2017 car les travaux ne peuvent se réaliser entre novembre et décembre afin de ne pas perturber les poissons et autres organismes aquatiques du Néblon.
Après discussions avec les membres, la décision est prise de commencer directement les travaux la semaine du 10 octobre sans report car s'ils étaient différés, les travaux d'égouttage pourraient interférer avec les futurs travaux de la Maison rurale.
Les travaux de la 2^{ème} phase d'égouttage commenceront par la rue du Canal.
La mobilité dans cette zone va être réduite très fortement avec un accès interdit à la rue de Tohogne sauf service de secours et riverains à certaines périodes jusque fin novembre.
- La prochaine réunion de la CCATM-CLDR devrait avoir lieu en novembre 2016.

La réunion se termine à 21h15.

Claude Kriescher,

Président

Mélanie Jaspert,

Secrétaire

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
E	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
P	Jean-Luc PIROTTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
E	Rémi NUYS	E	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HAMTIAUX	E	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 04 octobre 2016
2. Demande d'avis de la CCATM sur une demande de permis d'urbanisme (demande de l'usine Belourthe concernant la réalisation d'un espace de stockages mixtes de matières premières et cartons, quais et sas en annexe à un bâtiment existant et le placement d'une enseigne sur la façade avant du bâtiment)
3. Suivi de la modification de la fiche 1.4 du PCDR concernant l'aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir
4. Liaison possible entre la fiche 1.4 du PCDR et la Transferrusienne
5. Présentation de l'état d'avancement de l'appel à projet « Quartier Es Thier »
6. Divers

La réunion débute à 20h00.

1. Approbation du PV de séance du 04.10.2016

Aucune remarque n'est émise sur le PV.

2. Demande d'avis de la CCATM sur une demande de permis d'urbanisme (annexe Belourthe)

Le projet est présenté aux membres. Une question est soulevée quant au flux de camions. Il est précisé qu'il n'y aura pas une augmentation du nombre de camions mais plutôt une réorganisation de ces derniers.

Un membre s'interroge quant à la prévision d'une bouche d'incendie. Il est alors spécifié qu'une bouche d'incendie est installée en face de l'usine et conçue spécifiquement pour cette dernière. L'avis des pompiers a par ailleurs été sollicité. La commune est dans l'attente d'une réponse de leur part.

Suite aux différentes précisions apportées, le projet d'extension du bâtiment de l'usine Belourthe fait l'objet d'un avis favorable.

3. Suivi de la modification de la fiche 1.4 du PCDR concernant l'aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir

Il est rappelé aux membres qu'une réunion de coordination a eu lieu le 22 juin 2016 afin d'aborder l'évolution de cette fiche projet. Le Tec semblait favorable au projet. Toutefois, si le stationnement n'est pas totalement possible hors voirie, il est préférable de la prévoir entièrement sur la voirie. Il conviendra par ailleurs de prévoir une réunion avec la DGO1 pour envisager des actions à mettre en place en vue de sécuriser la voirie au niveau du passage piéton. Il serait également utile de visiter le réservoir afin de voir s'il représente un potentiel à exploiter dans le cadre du projet.

Il est rappelé aux membres que l'idée consiste à scinder la fiche projet en deux phases distinctes. La première phase permettrait de réaliser un espace de stationnement, de convivialité et de repos à l'entrée de village alors que la seconde phase inclurait l'aménagement de la voie lente entre Filot et Hamoir. Suite aux conseils de l'Administration régionale, il est suggéré aux membres d'envisager des aménagements plus conséquents au niveau de la première phase.

Il est alors envisagé d'inclure une partie des aménagements prévus dans la fiche 3.2 relative à l'acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village. Les membres décident toutefois de ne pas inclure la dimension logement dans la fiche 1.4. En effet, il semblerait qu'un lotissement soit déjà en construction à proximité de la Maison de village et que l'endroit ne soit pas particulièrement adéquat.

Il est communiqué aux membres qu'une réunion se tiendra le 1^{er} décembre avec Mme FRANCK de l'Administration régionale pour effectuer une visite des lieux et discuter des aménagements souhaités.

4. Liaison possible entre la fiche 1.4 du PCDR et la Transferrusienne

Les plans de la Transferrusienne sont présentés aux membres afin d'envisager la possibilité d'inclure cette dimension dans la fiche 1.4 et plus précisément la liaison entre Xhoris et Filot. Cependant, la priorité sera donnée aux aménagements à Filot. La liaison avec la Transferrusienne sera envisagée et traitée ultérieurement. Elle pourra toutefois constituer un argument permettant la valorisation de la fiche 1.4 (phase 2).

Il est par ailleurs envisagé d'inclure les aménagements relatifs à la liaison avec la Transferrusienne et, plus particulièrement, le fléchage nécessaire à cette dernière aux actions du PCDN.

5. Présentation de l'état d'avancement de l'appel à projet « Quartier Es Thier »

Rappelons que l'appel à candidature pour le projet « Quartier Es Thier » s'est clôturé le 29 septembre 2016. Malheureusement, une seule candidature a été déposée. Le cahier des charges de l'appel a été modifié en date du 03 octobre afin de prolonger le délai de remise des candidatures jusqu'au 10 novembre. Trois candidatures ont été déposées.

Les pré-analyses se dérouleront à la mi-novembre à Bruxelles en collaboration avec la cellule architecture de la Fédération Wallonie Bruxelles et le jury se réunira en date du 2 décembre afin de valider la 1^{re} phase de sélection des candidats. Vu le nombre de dossiers à analyser, il est probable que la sélection s'effectue en une seule phase.

6. Divers

- Maison rurale : selon les dernières informations, la convention-réalisation devrait être signée par Monsieur le Ministre avant la fin de cette année.
- PCDN : la journée de l'arbre se déroulera le 26 novembre 2016.
- Le projet de rehaussement d'une maison d'habitation rue de Comblinay 15 à 4180 Comblain-la-Tour a été retiré par le propriétaire.
- La prochaine réunion de la CCATM-CLDR aura lieu en décembre 2016.

La réunion se termine à 20h50.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTTON	E	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	E	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	E	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
E	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	E	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
E	Guy THEATE	P	André QUOILIN
A	Michel HANTIAUX	E	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
E	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 14 novembre 2016
2. Etat d'avancement du dossier de la Maison rurale à Hamoir
3. Actualisation de la fiche 1.4 du PCDR en lien avec la fiche 3.2
4. Divers

La réunion débute à 20h00.

1. Approbation du PV de séance du 14.11.16

Aucune remarque n'est émise sur le PV.

2. Etat d'avancement du dossier de la Maison rurale à Hamoir

Il est précisé que le dossier de la Maison rurale est toujours du côté de l'Administration régionale du développement rural. Le dossier devrait passer au Cabinet du Ministre Collin en janvier 2017. La convention-réalisation devrait être signée pour la fin du mois de janvier. La commune espère voir le chantier débiter au mois de septembre 2017.

3. Actualisation de la fiche 1.4 du PCDR en lien avec la fiche 3.2

Mme Vanni explique le déroulement de la réunion qui a eu lieu le 8 décembre 2016 en présence de Mme Franck, M. Legros, M. Lecerf et les agents de développement du GREOVA. Au cours de cette réunion, la question du type d'aménagements de convivialité souhaités à Filot fut soulevée. Il a dès lors été convenu d'aborder ce point en CCATM-CLDR.

M. Legros précise qu'il serait intéressant de constituer un groupe de travail qui visiterait les aménagements de convivialité dans les autres communes afin de trouver une idée à la fois innovante mais aussi appropriée au village de Filot. Il est par ailleurs convenu d'intégrer les habitants de Filot et le PCDN dans la réflexion.

M. Legros rappelle les difficultés rencontrées avec la DGO1 pour la sécurisation de la traversée à Filot. Il précise qu'une rencontre sera organisée avec Mme Franck et la DGO1 afin de clarifier le sujet et de connaître leur décision finale quant à leur éventuelle intervention sur cette traversée.

Les membres de la CCATM-CLDR valident la réalisation d'un projet commun aux fiches 1.4 et 3.2.

4. Divers

- Etat d'avancement des dossiers 2016 : M. Kriescher procède à l'état des lieux des sujets abordés au cours de l'année 2016 en CCATM-CLDR afin de voir s'il y a des nouveautés, remarques et éventuelles questions. Différents projets sont d'ores et déjà inscrits au budget 2017 dont notamment : le parking d'éco-voiturage à la gare de Hamoir, la sécurisation piétons de Comblain-La-Tour (foot), le marquage pour zone de stationnement,...

- Sécurité routière : un membre souhaiterait que la commune installe des panneaux sur la national entre Hamoir et Comblain-Fairon afin d'inciter les promeneurs à prendre le piétonnier et non la route, qui s'avère trop dangereuse surtout en période estivale. M. Legros précise que la commune ne peut pas installer des panneaux étant donné que cette action ne relève pas de sa responsabilité. Toutefois, il est convenu que des photos soient prises sur les passages dangereux afin d'envisager ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation.
- Prochaine réunion CCATM-CLDR : il est prévu que la prochaine réunion ait lieu à la fin du mois de janvier, voire au début du mois de février.

MM Kriescher et Legros remercient l'implication et le dynamisme des membres de la CCATM-CLDR.

La réunion se termine à 21h30 par un verre de l'amitié.

Claude Kriescher,

Président

Mélanie Jaspert,

Secrétaire